

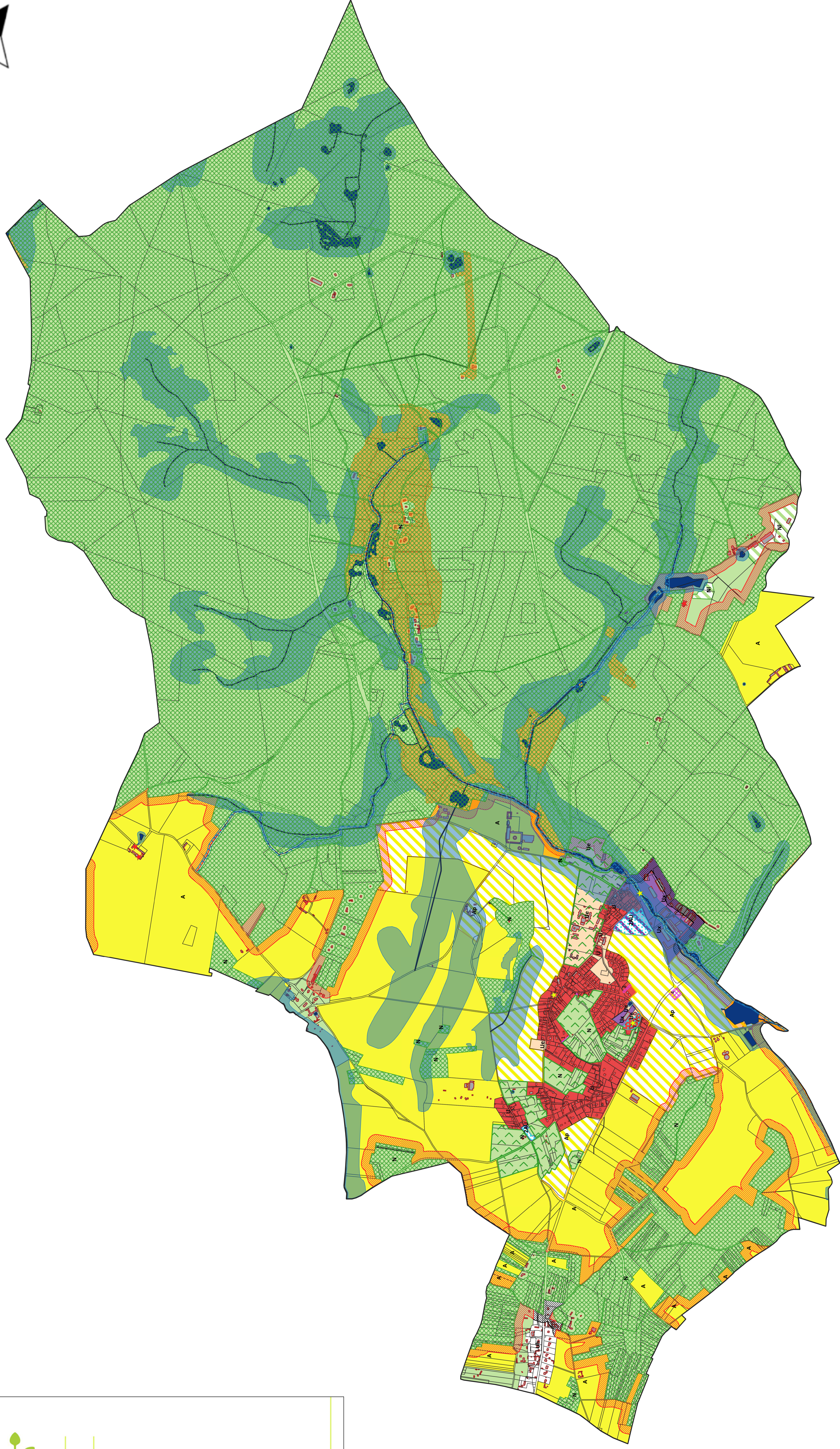
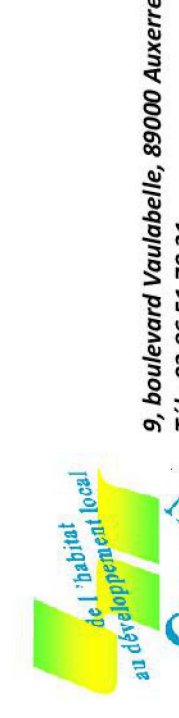


La Boissière -
École

Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°4-1 : Règlement graphique de la commune

Le : _____
Le Maire : _____



- Limite communale
- Zone U
- Zone Ue
- Zone Uh
- Zone Ux
- Zone 2AU
- Zone A
- Zone Ap
- Zone N
- Zone Ni
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113-1
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L151-23 du CU
- Périmètre des Orientations d'aménagement et de programmation
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-23 du CU
- Éléments identifiés au titre de l'article L151-19 du CU
- ★ Changement de destination
- ★ Changement de destination
- Bande de protection des lisières agricoles des massifs de plus de 100 hectares
- Sites urbains constitués
- Zones humides**
- Zones humides identifiées, mais limites non vérifiées par un diagnostic terrain
- Probabilité importante de zone humide
- Zone en eaux

